

Gourrier de Tourcoing

JOURNAL REPUBLICAIN HEBDOMADAIRE



ABONNEMENTS 6 mois fr. 2.50
un an fr. 5.00

Departements et Etranger: le port en sus

Rédaction & Administration
43, Rue du Tilleul, TOURCOING

ANNONCES . . . la ligne, 15 cent.
RECLAMES . . . id. 40 cent.
DEMANDES D'EMPLOI: id. 10 cent.

LA

SITUATION POLITIQUE

Dans une interview prise à M. Waldeck-Rousseau, le Président du Conseil aurait laissé entendre qu'une fois les élections faites, sa mission serait terminée et qu'il passerait la main à un autre homme politique.

On a toujours dit, en effet, que M. Waldeck-Rousseau avait reçu de la Franc-Maçonnerie le mandat de trancher dans un sens favorable l'affaire Dreyfus et de préparer les élections de 1902.

M. Waldeck-Rousseau a accompli sa mission avec un zèle que les Loges doivent apprécier et louer hautement.

Par les moyens que l'on sait, le chef du ministère a ramené, ou à peu près, le même personnel parlementaire, et les députés reconnaissants s'efforceront, soyons en sûrs, de récompenser bientôt M. Waldeck-Rousseau des services si précieux qu'il leur a rendus.

On a dit dernièrement que M. Loubet serait disposé à quitter l'Élysée, et l'on a même ajouté que le Président du Conseil était tout prêt à le remplacer.

Il y a évidemment du vrai dans cette nouvelle.

Tout un parti travaille secrètement les milieux parlementaires pour changer le Président de la République.

On trouve généralement que M. Loubet n'est pas assez décoratif, qu'il est un peu pingre qu'il manque, en un mot, de prestige.

Mais, les formes extérieures du Président de la République ne sont pas suffisantes pour justifier la campagne sournoise dirigée contre lui. Naguère, les républicains se sont parfaitement contentés de M. Jules Grévy; la personnalité de M. Loubet vaut bien celle de son prédécesseur; tous deux ont l'amour de l'argent et le prestige de l'un ne vaut pas mieux que celui de l'autre.

Toutefois, le mouvement d'opinion, qui s'est produit depuis quelques années contre la politique gouvernementale, n'est pas sans inquiéter très vivement la coterie puissante qui tient dans ses mains toutes les ficelles.

M. Waldeck-Rousseau a pu assurer la réélection de la grande majorité des radicaux francs-maçons; il n'en est pas moins vrai que le Pays est hostile aux procédés ministériels et qu'il désirerait secouer le joug tyrannique des loges départementales et des comités locaux qui en dépendent.

De toutes parts, des manifestations se sont produites qui témoignent de la volonté du Pays de revenir aux anciennes traditions gouvernementales.

Tout d'abord, l'impression qui se dégage du dernier scrutin est que les électeurs ont marqué une répulsion assez vive pour le collectivisme. Les chefs des diverses écoles collectivistes sont battus ou entamés, Jules Guesde n'a pu reconquérir Roubaix, Brousse et Fournière sont à terre, Millerand, Viviani et Allemano n'en valent guère mieux.

Le département du Nord a été enlevé tout entier à la tyrannie des socialistes. Partout, le nombre de voix obtenues par leurs candidats est en décroissance.

Voilà un fait sur lequel tout le monde doit, à cette heure, se trouver d'accord. Il est une autre conclusion à tirer d'ores et déjà des élections connues et qui ne souffre aucune contradiction: le pays s'est prononcé hautement contre les antimilitaristes et contre les agissements du général André tendant à la désorganisation de l'armée.

C'est à cela, tout le monde est forcé d'en convenir, qu'est due surtout l'en-

trée en grand nombre au Parlement d'anciens officiers dont pas un n'est favorable au ministère.

Oui ou non, est-il bien évident dès aujourd'hui, que le pays a répudié le collectivisme et condamné les agissements contre l'armée? — Oui, n'est-ce pas? Cela crève les yeux.

Eh bien! N'est-ce pas suffisant! Le ministère avait cru pouvoir composer avec les collectivistes. Sur ce point, il est blâmé, renié par les électeurs. Il avait aussi montré une singulière condescendance pour les ennemis de l'armée. Sur ce point encore, le verdict populaire est fort net.

Conclusion: plus de Millerand et plus de général André. C'est en d'autres termes, la condamnation de la politique de « défense républicaine » en ce qu'elle avait de particulier. Et, par suite, la condamnation du ministère.

Mais, quel est le personnage politique assez influent, assez autorisé pour rassurer le nom de maçonnique que le scrutin a si tortement inquiété?

M. Loubet a été nommé Président de la République parce que l'on n'en avait pas d'autre sous la main. Les circonstances deviennent telles que les loges voudraient actuellement donner le pouvoir à un homme plus énergique. Elles ont jeté leur dévolu sur M. Waldeck-Rousseau, non pas que ce dernier se soucie personnellement d'assumer la responsabilité du pouvoir, mais des personnes qui le tiennent de très-près désireraient entrer à leur tour à l'Élysée et se frotter, le cas échéant, à l'Empereur de Russie, et surtout à la Tsarine.

Les hommes les plus intelligents ont ainsi de ces faiblesses.

Toujours est-il que, dans les milieux maçonniques, et aussi dans la Haute finance, on a décidé d'armer le pouvoir exécutif et de confier à M. Waldeck-Rousseau, le soin de rassurer les esprits et de consolider la puissance de la secte triomphante.

La nouvelle législature sera donc marquée, non seulement par des lois restreignant la liberté des citoyens, mais encore par une campagne des plus vives dirigée contre M. Loubet, et par l'élection, très-probable de M. Waldeck-Rousseau comme Président de la République.

Ce n'est pas là une fantaisie de notre imagination; ces renseignements nous ont été fournis par des hommes politiques éminents de Paris, très bien placés pour être au courant de ce qui se passe et de ce qui se dit dans les milieux parlementaires.

Si, comme l'a dit M. Waldeck-Rousseau, le Ministère se retire dès la rentrée, après la première interpellation, l'intrigue se poursuivra dans la coulisse jusqu'au jour où l'on fera naître un incident qui permettra de commencer la campagne contre M. Loubet.

Il reste à savoir si le pays gagnera au change. Pour nous, la situation sera identique car nous serons gouvernés par la même coterie. D'ailleurs, les successeurs de M. Waldeck-Rousseau au Ministère seront dans la nécessité de s'appuyer sur la droite ou sur la gauche, la majorité ne pouvant se passer de l'un ou l'autre ces deux facteurs.

Si le futur Ministère penche à droite, les radicaux Francs-Maçons se détacheront nécessairement de lui; s'il verse à gauche, nous assisterons encore au même jeu de bascule qui a si fortement compromis les intérêts de la France.

Les électeurs ont un excellent moyen de parer à toutes ces difficultés, c'est de renouveler complètement le personnel parlementaire, d'introduire à

la Chambre des éléments nouveaux, ayant moins d'attaches avec la coterie maçonnique.

Il n'en a rien été jusqu'ici, et dans le cas où le second tour de scrutin ne donnerait pas des résultats plus favorables aux idées d'ordre, de justice et de liberté, il est à croire que le Parlement paugera dans la prochaine législature, comme il l'a fait dans les précédentes.

Nous serons encore voués aux mêmes hommes. Après Waldeck, ce sera Dupery ou Bourgeois; on passera peut-être aussi de Méline à Ribot pour finir avec Gustave-Adolphe Hubbard, l'homme désigné par le *convent* de septembre dernier pour succéder au F. Brisson comme le représentant officiel du Grand-Orient à la Chambre.

INFORMATIONS Politiques

LA VRAIE DEFENSE

Nous le répétons aujourd'hui, une certaine obscurité plane sur les résultats de l'élection du 27 avril. Et cela est dû à l'obscurité même des programmes. Bon nombre de candidats ont voulu se faire prendre pour ce qu'ils ne sont pas. Tel qui avait voté constamment pour le ministère, pendant la dernière législature, s'en est défendu comme d'un crime devant ses électeurs. Tel autre dont on connaît les opinions libérales n'a pas craint de se laisser compter par les amis du gouvernement pour profiter des bonnes grâces de l'administration. Si bien qu'on s'arrache aujourd'hui quelques élus, entre les camps opposés, avec de bonnes raisons de part et d'autre.

On ne pourra pas dire au moins que c'est notre faute si la situation n'est pas plus claire et les opinions mieux définies. Nous n'avons cessé ici de demander au gouvernement et à ses amis de faire connaître leur programme.

— Eclairiez votre lanterne, leur avons-nous écrit cent fois! — Etes-vous pour la liberté de l'enseignement? Continuez-vous à gouverner avec les collectivistes? — Et nous n'avons pas pu obtenir une réponse.

Il serait trop commode, en vérité, de prendre le programme de la majorité élue pour triompher avec elle!

Le parti progressiste, lui, a largement déployé son drapeau et multiplié ses proclamations. Et, seul, en répétant les programmes conformes au sien, il a le moyen de compter et le droit de revendiquer les siens.

Commençons par constater que tous nos chefs de file ont triomphé. Pas un n'est resté sur le carreau. M. Méline, M. Ribot, M. Poincaré, M. Krantz, M. Aynard, M. Motte... tous élus. Et ils ont à cela d'autant plus de mérite qu'ayant ardemment arboré leur panache ils ont attiré sur leur tête les plus rudes coups. Tout l'effort des adversaires a été dirigé contre eux.

M. Méline a eu l'honneur d'être combattu avec plus de violence et d'acharnement qu'aucun autre, dans le parti républicain. Jamais, dans une élection, on n'a plus largement usé et abusé du mensonge et de l'argent. Aucune injure n'a été épargnée à notre chef. Et tandis que d'un côté, on soulevait toutes les forces de la réaction contre lui, multipliant les calomnies, déchaînant des meutes soudoyées, répandant à profusion des subsides, d'autre part les forces révolutionnaires l'assaillaient sous le commandement du collectiviste Lapique. La voilà, la véritable défense républicaine. M. Méline a vu se dresser contre lui les deux ennemis de nos institutions, les deux « périls » si souvent dénoncés: la révolution et la réaction.

Entre les deux... la République! — M. Méline a triomphé avec elle, par elle. — Nous ne voulons pas savoir de quel côté allaient les espérances du gouvernement; mais nous le demandons à nouveau: — Qui est-ce qui a soutenu devant le pays la véritable défense républicaine?

Les républicains progressistes ont été partout combattus avec acharnement par les ennemis de la République et par le gouvernement de la République. Or, ils reviennent déjà plus nombreux. Notre parti sort intact de la lutte; bien mieux, il en sort grandi, grandi à cause de l'attaque plus vive et plus grande par le nombre.

Une conclusion se dégage déjà en toute évidence. C'est qu'il a fallu en coûter cher à la République de gouverner contre nous, et qu'il n'est plus possible de gouverner sans nous.

On verra bien.

LA LIMITATION DES HEURES DE TRAVAIL ET LES GRÈVES

La question du salaire est liée à la durée et à l'intensité du travail humain. De plus, les fluctuations du salaire dépendent de la concurrence nationale et internationale. Enfin, la liberté de la vie n'est pas sans influence sur la rétribution de la main d'œuvre; c'est ce qui explique que, pour la même tâche, un ouvrier reçoit 6 francs à Paris

et 3 francs en Auvergne ou en Savoie. Peut-on, dès lors, imposer une journée identique de travail à toutes les industries et à toutes les régions du pays? Oui, répondent les socialistes d'Etat, qui ont une foi aveugle dans la contrainte légale. Non, déclarent les observateurs attentifs, patrons et ouvriers, qui, se rappelant l'histoire des anciennes réglementations, savent que celles-là seulement ont abouti qui étaient « locales » ou « régionales ». C'est la pensée qu'exprimaient, il y a quelque temps, à Paris, les « Jaunes » de France, réunis en Congrès. Invités à émettre un vote sur la question, ils ont répondu de la façon suivante: « Les membres du Congrès sont, partisans de la réglementation des heures de travail, afin de diminuer la surproduction et de sauvegarder les intérêts ouvriers; mais ils réprovent le principe d'une réglementation uniforme pour toute la France et toutes les corporations, sans qu'on tienne compte des conditions du travail. »

De tels scrupules n'ont pas arrêté notre législateur. Sous l'influence de M. le Ministre du commerce, une loi du 30 mars 1900 a grandement modifié la loi fondamentale du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. Nous en avons parlé il y a deux ans. Le trait caractéristique de la loi du 30 mars 1900, c'est de réduire le travail par étapes successives, pour l'enfant et la femme, en laissant de côté le travail de l'homme. Mais elle contient un article ainsi conçu: « Dans les établissements énumérés par l'article 1^{er} de la loi du 2 novembre 1892 qui emploient dans les mêmes locaux des hommes adultes et des personnes visées par la dite loi, la journée de ces ouvriers ne pourra excéder 14 heures de travail effectif. Dans le cas du paragraphe précédent, au bout de deux ans à partir de la promulgation de la présente loi, la journée sera réduite à dix heures et demie, et, au bout d'une nouvelle période de deux ans, à dix heures. »

Cette année donc, le 1^{er} Avril, la journée de dix heures et demie devenait obligatoire pour les hommes adultes qui travaillent dans les mêmes locaux que des enfants et des femmes, et à partir du 1^{er} Avril 1904, la journée sera de dix heures. Mais il est arrivé, dès cette année, que le salaire de l'homme a subi une réduction proportionnée à la diminution du travail. De là, des grèves dans diverses régions; de là, un peu partout, des protestations.

Un député de l'Est, M. Charles Ferry, a cru devoir, en ces termes, demander au ministre du commerce une atténuation de la loi: « Non seulement des grèves nombreuses menacent d'éclater sur les points où l'état précaire de l'industrie ne permet pas aux patrons d'assurer aux ouvriers le même salaire quotidien, mais les industriels et les ateliers qui forment de jeunes apprentis, les renvoient pour échapper à l'obligation de la réduction du travail à dix heures et demie. Ainsi, l'apprentissage, cette condition absolue de l'éducation professionnelle des ouvriers, est compromis dans sa source même. On me dit que, frappé de cet inconvénient, vous avez saisi la session permanente du conseil supérieur du travail d'un projet de loi spécial. S'il en est ainsi, ne trouveriez-vous pas bon, Monsieur le Ministre, de donner l'ordre à l'inspection du travail de ne pas confondre les jeunes gens qui font un apprentissage avec ceux qui servent simplement d'aides dans les usines et les ateliers? En suspendant, pour les premiers, l'application de la loi de 1900, vous sauvez l'apprentissage et vous resteriez fidèle aux traditions de vos prédécesseurs au ministère du commerce, qui ont renoncé à appliquer la loi de 1892 dans toutes les parties qui étaient contraires aux intérêts de l'ouvrier. » Cependant, M. le ministre du commerce répondit qu'il ne pouvait suspendre l'application de la loi de 1900.

Mais voici que les syndicats ouvriers et les syndicats de patrons demandent à leur tour que des modifications soient apportées à la loi de 1900. Les ouvriers allèguent que les apprentis sont sacrifiés ou bien que les salaires des adultes sont réduits; des patrons, comme les filateurs de Tourcoing, rappellent que les frais généraux de leur industrie aussi bien que les impôts n'ont pas diminué, alors que la loi imposait la réduction des heures de travail. Ils montrent que la concurrence avec l'étranger devient de plus en plus dure, et que déjà certaines industries du Nord vont s'établir en Belgique. Ils voudraient qu'une entente internationale eût lieu en ces matières. Tout cela montre la complexité du problème et combien le législateur doit apporter de prudence dans la réglementation du travail industriel. Il est vrai que souvent les lois ne sont pas appliquées et que les inspecteurs du travail laissent sommeiller les textes.

VERS LA DICTATURE

Ainsi que nous le disions dans notre dernier numéro, un gouvernement quel qu'il soit n'est jamais en peine, avec les innombrables fonctionnaires dont il dispose, d'avoir une majorité aux élections.

Une interview de M. Waldeck-Rousseau avec M. Emmanuel Arène, vient de nous confirmer pleinement ce que nous avançons. Le Président du Conseil savait à peu près d'avance le résultat des élections, et, naturellement il s'en déclare très satisfait.

« Je ne me suis pas trompé de beaucoup, a-t-il dit, mais je tiens à ce que vous compreniez

pourquoi je n'ai pas lieu de m'en faire autrement gloire. Pour formuler un jugement exact, il faut regarder le pays, non pas simplement du façon superficielle, comme le fait un novice en politique, mais bien avec une grande attention et en approfondissant les choses. En réalité, tout était calme en dépit d'une fautive agitation de surface. Malgré la campagne énergique qui a abouti aux coalitions les plus extravagantes, qui se soient jamais formées contre un ministère, on n'est pas parvenu à créer un courant hostile dans la plus grande masse des électeurs. »

Le « courant hostile » contre M. Waldeck-Rousseau existait réellement, seulement les fonctionnaires se sont chargés d'en neutraliser les effets.

Le gouvernement n'a rien négligé pour gagner la partie, et c'est une justice à lui rendre, qu'il a dépassé le Ministre Constans qui détenait jusqu'ici le record des tripatouillages électoraux.

Les instructions données aux Préfets n'étaient pas compliquées: Faire réussir à n'importe quel prix les candidats officiels.

Et ces valets chamarrés, qui représentent le gouvernement dans nos grandes villes, ont obéi à la lettre, quelquefois même surenchéri sur les ordres reçus.

Jamais, pas mêmes aux époques les plus troubles de notre histoire, on ne vit pression administrative aussi éhontée; jamais les fonctionnaires ne prirent une part aussi active à la lutte électorale.

Tout le cadre des budgétaires avait été mobilisé, du plus petit au plus grand. Il fallait marcher au doigt et à l'œil, ou par la révocation.

Pour conserver leur place, ils ont marché. A Paris, où l'influence de la Préfecture de la Seine est presque nulle, on a surtout cherché à opérer administrativement.

On a fait voter les morts des amis du gouvernement ont été surpris en possession de huit cartes d'électeur, et qu'onque passait pour Waldeck-Rousseau obtenait une carte sans être obligé de justifier son identité.

Mais tout cela n'est rien à côté de ce qui s'est passé en province, surtout dans les villages.

Là, on s'en est donné à cœur joie. En certains endroits on a substitué par centaines les bulletins du candidat officiel à ceux de son adversaire et obtenu ainsi des majorités tronquées.

Quant aux manœuvres de la dernière heure, elles n'ont rien laissé à désirer.

Dans la Côte-d'Or, se présentait contre le député sortant Muteau (ainsi nommé sans doute de Muteau, muet) un de nos amis, M. Bonjean.

Très actif, parlant élégamment, celui-ci avait complètement retourné l'arrondissement, et son succès apparaissait certain.

Que dire? Que faire pour l'empêcher de passer? On ne se mit pas en grands frais.

Au dernier moment, on l'accusa d'avoir assassiné une femme.

Et le malheureux eut à peine, car on était à la veille du scrutin, le temps de faire venir son casier judiciaire, pour prouver qu'il était vierge toute souillure.

Naturellement les fonctionnaires, stylés par le préfet, avaient été les premiers à colporter ce bruit.

Dans la Charente, on a fait mieux. Le candidat ministériel, un vague parlementaire répondant au nom de Garnier, était serré de très près par M. Renaud, antiminstériel.

Le danger était imminent. On n'avait pas de temps à perdre ou manœuvres compliquées. Quo pourrait-on bien imaginer?

On n'y est pas allé par quatre chemins. Le 27 avril, au matin, on placardait dans les villages de la circonscription, une affiche signée Renaud, par laquelle il faisait connaître qu'il se désistait avant le scrutin.

Et le ministériel Garnier passait naturellement avec 8,000 voix.

Pour Ferrette, à Bar-le-Duc, on a été presque gentil. Confiant dans la probité de l'administration aux destinées de laquelle préside M. Mougeot, M. Ferrette avait donné à la poste, le jeudi précédant les élections, 5,000 circulaires et bulletins de vote destinés à ses électeurs.

Les bureaux de la poste, étant très encombrés en ce moment — n'est-ce pas la raison qu'on a donnée pour expliquer le retard? — circulaires et bulletins ont été distribués lundi dernier, c'est-à-dire le lendemain du scrutin.

Ce Mougeot s'est, du reste, brillamment comporté pendant toute la campagne électorale. Dans la Haute-Marne notamment.

Employés des postes, hommes ou femmes, ont été impitoyablement révoqués ou déplacés sur le moindre soupçon de sympathie pour les candidats antiminstériels.

Est-il besoin de revenir ici sur l'immonde ragoilage des fonctionnaires opéré par M. Dron et la Solidarité de Tourcoing.

Nos lecteurs sont fixés là dessus. La conclusion à tirer de ces nombreux faits, c'est que le gouvernement vient de donner au Pays tout entier un leçon de dictature, en employant les mêmes moyens que le gouvernement impérial, pour obtenir une majorité.

Nous ne saurions trop le répéter, notre gouvernement de sectaires conduit tout droit la France à une dictature, à un sabre, devant lequel

